

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PANNES D'ÉLECTRICITÉ : GARE AUX INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

LONGUEUIL, 12 novembre 2025 – La Direction de santé publique de la Montérégie lance un appel à la plus grande prudence avec l'utilisation des appareils de chauffage d'appoint et de génératrices lors des pannes d'électricité. La mauvaise utilisation de ces appareils peut entraîner des intoxications au monoxyde de carbone (CO) qui peuvent être extrêmement graves et parfois même mortelles. Ce gaz n'a pas d'odeur et est invisible d'où son surnom du « tueur silencieux ».

Pour éviter les intoxications au CO:

- N'utilisez jamais d'appareil de cuisson à combustion (barbecue, poêle au propane par exemple) dans un endroit fermé comme une maison, un garage ou un abri.
- Placez toujours la génératrice à l'extérieur à au moins 3 mètres des portes, des fenêtres et des systèmes de ventilation de la résidence. Vérifiez et entretenez fréquemment le matériel et ne l'utilisez pas s'il est endommagé.
- Ne laissez jamais un véhicule à essence en marche dans un endroit fermé comme un garage ou un abri. Assurez-vous que le tuyau d'échappement ne soit pas bloqué (par la neige par exemple) avant de démarrer le véhicule.
- Faites ramoner la cheminée de votre foyer au bois une fois par année. Ouvrez le clapet de cheminée avant chaque utilisation.

Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut détecter la présence de ce gaz et vous la signaler. Il en existe plusieurs modèles: à pile, électrique ou combinés à un détecteur de fumée. Assurez-vous de les placer dans la maison de façon à ce que tous les occupants les entendent.

Symptômes

Les principaux symptômes d'une intoxication légère sont des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements et de la fatigue. Ces symptômes peuvent être facilement confondus à ceux d'une grippe. Une exposition à des niveaux élevés de CO peut conduire rapidement à la perte de conscience et même entraîner la mort en quelques minutes. Les enfants et les femmes enceintes y sont plus sensibles.

En présence de symptômes (maux de tête, nausées, vomissements, étourdissements, perte de conscience, convulsions) ou si votre avertisseur de CO émet un signal :

- Évacuez les lieux immédiatement;

- Communiquez avec le 911;
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un expert (ex. : pompiers).

Pour plus d'information, consultez : <https://www.santemonteregie.qc.ca/monoxyde>

-30-

Source : **Direction de santé publique de la Montérégie**
Chantal Vallée
Conseillère cadre aux communications et relations avec les médias
Cellulaire : 514 592-2929